



primes sur objectifs et discrimination

Par **JackP**, le **20/12/2011 à 10:13**

Bonjour ,

quelqu'un pourrait il m' indiquer si le fait d'avoir le même statut que ses collègues et les mêmes notations sans bénéficier des mêmes primes d 'objectifs constitue un acte discriminatoire ou non ?

En vous remerciant pour votre réponse .

Cordialement ,

Jack .

Par **P.M.**, le **20/12/2011 à 14:18**

Bonjour,

Un acte discriminatoire peut-être pas mais il faudrait déjà savoir si c'est pour la même qualification et le même poste occupé et si par ailleurs les salaires fixes sont identiques...

Par **JackP**, le **20/12/2011 à 14:42**

Bonjour ,

Merci pour la réponse .

le problème se pose au sein d' un même service sur des postes identiques (informaticiens systèmes) à qualifications et niveau de rémunération sensiblement équivalents.

Par **P.M.**, le **20/12/2011 à 14:47**

S'il s'agit de nouvelles embauches pour lesquelles l'employeur a cru bon d'ajouter une prime d'objectif, une négociation devrait pouvoir s'ouvrir pour que chacun ait un système de rémunération identique...

Par **JackP**, le **20/12/2011** à **15:20**

tout le probleme est là , est ce au salarié de démarrer les démarches de négociations alors que l' employeur pourri les relations au travail avec ce type de démarches ,que je trouve moi , discriminatoires.

En tout cas , merci pour votre temps .

Cordialement ,
Jack

Par **P.M.**, le **20/12/2011** à **15:42**

Mes réponses étaient hors contexte précis qui n'avait pas été indiqué précédemment...
La revendication n'est pas exclue des relations du travail et si la négociation n'aboutit pas le Conseil de Prud'Hommes est là pour trancher...